

5 - Administration générale

Acquisition de lots en copropriété à MUTZIG

Rapport n° CP/2011/612

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la validation de la commission permanente l'acquisition de lots en copropriété constitués de bureaux et de parkings de l'immeuble situé 1 rue Antoine Wagner à MUTZIG auprès de la société Agora Promotions, en vue d'y installer des services sociaux.

Le Département a engagé, conformément au plan de stratégie et de valorisation immobilière, validé en plénière de décembre 2009, une démarche d'optimisation de nos différents sites.

Ce processus se concrétise, notamment avec l'acquisition de nouveaux sites plus adaptés aux usagers, une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et avec comme objectif d'améliorer les coûts de fonctionnement et d'offrir de bonnes conditions de travail pour les agents.

Sur le territoire de MOLSHEIM, le Centre Médico-Social de MUTZIG est installé dans des locaux de 170 m² au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie, sur la base d'une convention de mise à disposition gratuite avec la Ville. Le Département rembourse les charges (chauffage et nettoyage).

Cette installation, présente le problème de l'accessibilité aux personnes handicapées (2^{ème} étage sans ascenseur) et de l'accueil du public avec poussettes.

Des solutions de substitution ont donc été recherchées, sachant que la Mairie, avisée de cette question, n'est pas en mesure de proposer d'autres locaux dans l'immédiat mais souhaite par ailleurs récupérer ces locaux pour ses propres besoins.

Dans ce cadre, des discussions ont été engagées avec la Société Agora Promotions de Colmar, en vue d'acquérir un autre bien immobilier.

En conséquence, il est proposé d'acquérir des lots en copropriété à usage professionnel et trois parkings en sous sol, sis 1 rue Antoine Wagner à MUTZIG, terrain cadastré sous section 4 parcelle n°378/100 avec 11,11 ares de terrain intégré au prix de 251 160 € TTC conformément à l'estimation faite par France Domaine.

Ce prix négocié englobe à la fois la valeur vénale du local brut de béton, et les travaux d'aménagement et honoraires, travaux réalisés par la Société Agora Promotions pour le compte du Département selon un cahier des charges précis et adapté aux besoins des services départementaux.

L'acte de vente sera établi en la forme notariée, les frais de notaire étant à la charge du Département acquéreur du lot sus visé.

Le montant lié à cette transaction immobilière est inscrit au budget primitif pour 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27084	21-2111-621	2 060 000,00 €	2 000 000,00 €	251 160,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

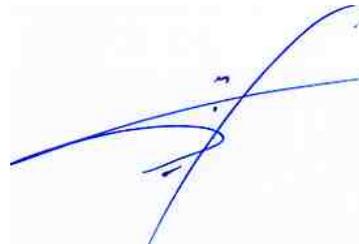
- décide d'acquérir auprès de la Société Agora Promotions, un lot de copropriété situé 1 rue Antoine Wagner à Mutzig, désigné sous le lot n°10 et trois lots correspondants à trois parkings en sous sol, sur un terrain cadastré sous section 4 n°378 /100 avec 11,11 ares, au prix global de 251 160 € TTC ;

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL